

REGLEMENT DES MONTS D'ASPREMONT 2026

LE DIMANCHE 29 MARS 2026 A 9H 00

1. LES MONTS D'ASPREMONT est organisée par l'association AS VAR MER OMNISPORT.
2. La course se fera en deux temps départ fictif 9h d'aspremont et départ réel au pied du mont Chauve 9h45, un classement par catégorie sera établi.

3. Le participant certifie avoir un bon niveau et pratiquer régulièrement le VTT,
en milieu montagneux sur chemins escarpés et être totalement apte médicalement
à participer aux mont d'aspremont et en assumer pleinement les contraintes et les risques.

LICENSE OU CERTIFICAT MEDICAL DE MONS DE SIX MOIS OBLIGATOIRE

4. Des échappatoires seront proposées via un balisage afin d'éviter les passages les plus escarpés.

5. Eléments obligatoires pour les MONT D'ASPREMONT :

- . Casque homologué
- . Gants
- . Un CAMEL BACK (sac à dos avec poche a eau dorsal)
- . Pompe
- . Nécessaire outils pour réparation (crevaisson, etc. ...)
- . Téléphone
- . VESTE COUPE VENT

6. Les mineurs (à partir de 16 ans) devront avoir l'autorisation des parents pour participer à la course.

7. Le participant s'engage à respecter le Code de la Route, de nombreuses portions de routes et pistes ouvertes à la circulation seront empruntées et sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

8. Le participant s'engage à respecter les sites et villages traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisateur.

9. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon qu'il devra alors signaler à l'organisateur.

10. Le participant qui quitte le parcours le fait sous son entière responsabilité sans

recours possible ultérieur envers l' organisateur.

11. Le participant est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de l' organisateur ne pourra être engagée.

12. L'organisateur se réserve le droit de changer de parcours, les horaires ou d'annuler en fonction des conditions météorologiques.

13. L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile. Chaque participant devra être couvert par une assurance personnelle.

14. Les participants autorisent l' organisateur à prendre et à utiliser toutes photos OU vidéos des MONTS D'ASPREMONT.

15. Le fait de s'inscrire aux MONTS D'ASPREMONT implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Le départ, retrait de plaque, repas, classement final et remise des prix se fera à la salle des fêtes au village d'Aspremont.